

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt et un, le 9 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Anne-Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Thierry MARCIAN, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Bernadette BAUMGARTNER **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et messieurs Chantal BEQUILLARD, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Sophie GUYON, Sandrine LARCHER, Emmanuelle PALMA GERARD, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Jérôme TOURNU.

Avait donné pouvoir : Catherine CREPIN à Anissa BRIKH, Virginie REY à Thomas BIETRY, Gérard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER, Emmanuelle PALMA GERARD à Daniel BOUR, Frédéric ROUSSE à Françoise THOMAS.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 3 décembre 2021	Le 3 décembre 2021	En exercice	50
		Présents	36
		Votants	40

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Patrice DUMORTIER est désigné.

2021-08-30 Aide ponctuelle au titre du Fonds Régional des Territoires-Volet entreprise Imprimerie LBF « La boîte à Flyers »

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération du Conseil Régional en date des 25 et 26 juin 2020,

Vu la délibération 2020-04-27 du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2020,

Vu la délibération 2020-06-07 du Conseil Communautaire en date du 15 octobre 2020,

Vu la délibération du Conseil Régional en date du 20 novembre 2020,

Vu la délibération 2020-08-20 du Conseil Communautaire en date du 17 décembre 2020.

Pour soutenir l'économie de proximité, le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté et la Communauté de communes du Sud Territoire se sont associés pour créer le Fonds Régional des Territoires. Dans le cadre d'une délégation d'octroi des aides par la Région, les dossiers de demande de subvention des entreprises sont instruits par la Collectivité.

Les services de la Communauté de communes du Sud Territoire ont été sollicités récemment par Monsieur Denis SEIGNE gérant de LBF « La Boîte à Flyers » située à Delle pour l'attribution d'une subvention en investissement au titre du Fonds Régional des Territoires « volet entreprise ».

Le dirigeant de l'entreprise a le projet d'acheter du matériel nécessaire à l'élargissement de sa clientèle qui est actuellement essentiellement professionnelle à de la clientèle de particuliers et ce en vue de la pérennité de son entreprise de proximité.

Les dépenses éligibles en investissement dans le cadre du Fonds Régional des Territoires portent, entre autres, sur le matériel amortissable. Dans le projet présenté par M. SEIGNE, le montant des dépenses éligibles s'élève à 3.524,11 € HT.

L'entreprise « La Boîte à Flyers » peut bénéficier d'une aide à l'investissement au titre du Fonds Régional des Territoires « volet entreprise » de 1.762,06 € (soit 50 % des dépenses éligibles) dont 1.321,54 € pour le compte de la Région et 440,51 € pour le compte de la Communauté de communes du Sud Territoire.

Cette aide est allouée sur la base du règlement UE n° 2020/972 de la commission européenne du 02 juillet 2020 modifiant le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

Elle est attribuée au prorata des dépenses réalisées sans aller au-delà du montant proposé et dans la limite des budgets alloués.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'approuver la proposition d'attribution d'une aide à l'investissement ponctuelle au titre du Fonds Régional des Territoires « volet entreprise » à LBF « La Boîte à Flyers » située à Delle à hauteur de 1.762,06 € dont 1.321,54 € pour le compte de la Région et 440,51 € pour le compte de la Communauté de communes du Sud Territoire,**
- **D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

Et publication ou notification le : MARDI 14 DEC. 2021

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

**Le Président
Christian RAYOT**